



GRUPE DE TRAVAIL PRS DU 20 JUIN 2016

PRS : TOUT VA TRÈS BIEN...

27 JUILLET 2016



Un groupe de travail sur le sujet des Pôles de Recouvrement Spécialisés était convoqué le 20 juin 2016. En préambule, le nouveau Directeur de la Gestion Fiscale a précisé qu'il s'agissait d'un GT purement informatif.

Pour mémoire, les précédents GT sur le sujet dataient de juin 2012 et septembre 2013...

L'ordre du jour s'articulait autour de trois fiches :

- ▶ situation dans les PRS,
- ▶ premier bilan de la départementalisation des procédures collectives,
- ▶ expérimentation PRS-DIRCOFI.

F.O.-DGFIP a rappelé et réaffirmé dans ses propos liminaires un certain nombre de points :

Si le recouvrement, notamment forcé, est essentiel dans la chaîne de travail de la DGFIP, il n'en demeure pas moins que **F.O.-DGFIP** était très réservé sur la création des PRS.

En effet, des postes comptables, dotés de moyens de fonctionnement à la hauteur des enjeux seraient tout aussi essentiels, cela au travers d'un maillage territorial étoffé et au plus proche de l'utilisateur.

Pour **F.O.-DGFIP**, les transferts des procédures collectives visent davantage à vider petit à petit les postes comptables de leur substance qu'à améliorer le recouvrement forcé. Il sera ainsi plus facile de justifier leur fermeture ou leur regroupement sur de plus gros sites.

La seule justification des PRS se situerait dans une spécialisation exclusive sur le recouvrement contentieux. Nous voyons bien que ce n'est pas la tendance ce qui tend à démontrer que les réserves exprimées par **F.O.-DGFIP** au moment de la mise en place des PRS étaient tout à fait opportunes. Il est parfois malaisé d'avoir raison trop tôt.

La situation des PRS est globalement délicate, voire préoccupante pour certains.

QUI TROP EMBRASSE MAL ÉTREINT

Des éléments de bilan de « turn over » en terme de mobilité des agents pourraient à ce titre enrichir les débats. Le calibrage en emplois date de la création de ces structures, mais depuis les charges ont nettement évoluées.

Les agents appréhendent l'avenir du fait de l'arrivée prochaine de RSP forcé, de l'intégration des stocks des procédures collectives ou encore de la mise en place du prélèvement à la source.

Les liaisons entre structures restent disparates et perfectibles selon les implantations (PRS/Brigades de vérification, SIE, SPF ...).

Les diverses tâches de gestion en postes comptables devraient être prises en compte, telles que la gestion des inscriptions du privilège du trésor ou des admissions en non valeur.

F.O.-DGFIP réaffirme ses positions de congrès en dénonçant la centralisation départementale, voire interdépartementale de la mission recouvrement qui amène à affaiblir dangereusement le réseau des postes comptables et porte atteinte au respect strict de la compétence territoriale des comptables.

Pour **F.O.-DGFIP** tout n'est encore que question de moyens tant en emplois qu'en budget.

**SITUATION DES PRS :
UN EXERCICE D'AUTOSATISFACTION !**

Après un rapide historique, la fiche pointe trois éléments principaux : un ciblage efficace sur les créances à enjeu, un bilan des actions globalement satisfaisant (sauf en matière d'actions lourdes) et une difficulté à reconquérir le terrain en matière de recouvrement forcé (la crise économique étant largement responsable).

Pour **F.O.-DGFIP**, ce bilan partiel s'apparente davantage à de l'auto satisfaction qu'à un bilan impartial.

La réalité perçue et vécue par les agents est toute autre et l'adéquation des charges aux emplois déséquilibrée.

**PROCÉDURES COLLECTIVES :
ÇA FINIRA BIEN PAR PAYER**

Selon la direction générale, le bilan serait largement positif et « les difficultés rencontrées, essentiellement liées à la transition entre deux schémas d'organisation ». Reconnaisant malgré tout les difficultés, elle affirme que cette réforme « commence à révéler des progrès »...

F.O.-DGFIP ne partage pas ce constat idyllique.

Le Syndicat dénonce la charge par agent, la perte de technicité dans la gestion de ces dossiers, l'appréhension quant à un prochain transferts des stocks.

A ce sujet, certaines directions (telle celle de Paris) ont décidé que les dossiers en LJ ouverts avant le 01/09/2014 seront maintenus dans le service d'origine...

**EXPÉRIMENTATION PRS/DIRCOFI :
UN BILAN PEUT EN CACHER UN AUTRE**

Après un rappel du contexte de l'expérimentation et de ses paramètres, la direction en arrive au constat que « compte tenu d'un recul inférieur à un an, un bilan devra être dressé en fin d'année 2017 ».

Les éléments chiffrés et communiqués dans le document préparatoire ne permettent en effet pas de dégager d'évolutions significatives dans un sens ou dans l'autre.

F.O.-DGFIP reste donc dans l'attente d'un hypothétique vrai bilan qualitatif et quantitatif en affirmant que tout est question de moyens humains et budgétaires.

En marge des discussions, deux points ont été évoqués :

- ▶ la généralisation de RSP (Refonte du Système de Paiement) qui se fera d'octobre 2016 à fin 2017,
- ▶ l'engagement d'une étude sur le recouvrement par AMR (Avis de Mise en Recouvrement) des créances relevant de l'impôt sur le revenu.

RETROUVEZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

BULLETIN
D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu